



## RCP - comportement défi

Le pôle Hospitalo Universitaire ADIS (Austime et Déficience Intellectuelle Sévère) propose une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) sur la thématique des comportements défis présentés par les patients (enfants ou adultes) présentant un trouble du neurodéveloppement (quelque soit le diagnostic étiologique).

### Objet de la RCP



Les comportements défis ou comportements problèmes désignent les comportements qui posent « de véritables défis à l'organisation des structures d'accueil et à l'intégration communautaire, plus particulièrement dans la nature des services permettant de répondre aux besoins de la personne déficiente » (Expertise INSERM, 2015). Les comportements défis ont notamment pour caractéristique de (Willaye, 2013) :

- Présenter un danger pour la personne
- Constituer un danger pour autrui
- S'aggraver en l'absence d'intervention
- Rendre l'intégration sociale difficile
- Rendre les apprentissages difficiles

Les comportements défis peuvent être observés chez les personnes qui présentent une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme. Ils résultent d'une interaction entre une vulnérabilité individuelle et des facteurs liés à l'environnement.

La concertation pluridisciplinaire crée un échange entre spécialistes dans le but de discuter une stratégie de prise en charge des comportements défis. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la qualité des soins et de la qualité de vie.

L'avis pluridisciplinaire doit être considéré comme une aide à la prise en charge. Le médecin demandeur de l'avis, qui est le plus à même de connaître la situation particulière et contextuelle du patient, reste au final décideur de la conduite à tenir, en accord avec le patient et/ou son représentant légal. Les modalités de fonctionnement de la RCP s'appuient sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (janvier 2013, novembre 2017).

### Dossiers présentés

Trois conditions sont nécessaires pour qu'un dossier puisse être présenté :

- (1) diagnostic de déficience intellectuelle et/ou trouble du spectre de l'autisme
- (2) présence d'un comportement défi (selon définition donnée plus haut).
- (3) patient résidant dans le département du Rhône

En moyenne, 2 ou 3 dossiers sont présentés par réunion.

Tout médecin peut solliciter l'avis de la RCP en envoyant la fiche de demande d'avis à Mme Cassandra TALBOTIER, coordinatrice technique par fax au 04 37 91 52 64.

### TÉLÉCHARGER

 [La fiche de demande d'avis](#)

### Participants

La RCP requiert la présence d'au moins 3 professionnels référents de spécialité différente (psychiatrie, génétique, neurologie, neuropsychologie, psychologie, psychomotricité, spécialiste de la douleur).

La présence du professionnel qui soumet un dossier à la RCP est également obligatoire.

Tout médecin, psychologue ou professionnel paramédical concerné par les situations présentées peut assister à la RCP.

### Aspects pratiques

La RCP est coordonnée par le Dr Caroline DEMILY (coordinatrice principale). Elle a lieu deux fois par mois, le vendredi de 9h30 à 10h30 par visioconférence. Les inscriptions pour participation se font auprès de la coordinatrice technique ([cassandra.talbotier\(at\)ch-le-vinatier\(dot\)fr](mailto:cassandra.talbotier(at)ch-le-vinatier(dot)fr)) qui envoie à chacun les modalités de connexion avant la réunion.

## TÉLÉCHARGER

📄 [La charte de fonctionnement de la RCP "comportement défi"](#)

## Procédure de demande d'avis



Pour solliciter l'avis de la RCP ou proposer une présentation, il suffit de remplir la "[fiche de demande d'avis](#)" et de la transmettre à la coordinatrice technique ([cassandra.talbotier@ch-le-vinatier.fr](mailto:cassandra.talbotier@ch-le-vinatier.fr)).

## TÉLÉCHARGER

📄 [La fiche de demande d'avis RCP "troubles psychiatriques d'étiologie génétique rare"](#)

La présence du médecin demandeur est requise lors de la RCP (présentation d'un court diaporama).

## Calendrier des RCP "comportement défi"



La RCP a lieu deux fois par mois, le vendredi de 09h30 à 10h30 par visioconférence. Les inscriptions pour participation se font auprès de la coordinatrice technique ([cassandra.talbotier@ch-le-vinatier.fr](mailto:cassandra.talbotier@ch-le-vinatier.fr)) qui envoie à chacun les modalités de connexion une semaine avant la réunion. **Calendrier :**

15-11-2019	09h30-10h30 ANNULE
29-11-2019	09h30-10h30
13-12-2019	09h30-10h30
10-01-2020	09h30-10h30
24-01-2019	09h30-10h30
07-02-2020	09h30-10h30
21-02-2020	09h30-10h30
20-03-2020	09h30-10h30
03-04-2020	09h30-10h30
17-04-2020	09h30-10h30
15-05-2020	09h30-10h30

---

29-05-2020

09h30-10h30

---

12-06-2020

09h30-10h30

---

26-06-2020

09h30-10h30

---

---

**CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX**